

Les femmes vues à travers les journaux rimouskois

Aujourd'hui qu'on le veuille ou non les femmes ont droit au chapitre. Celles-ci tentent de se définir de mille manières. Elles ont pris conscience des injustices faites à leur égard et veulent y remédier. Les femmes dans le monde et plus particulièrement dans le monde occidental, cherchent plus activement depuis près d'un siècle et demi à sortir d'un carcan que la société leur a imposé. Démarche fort douloureuse qui est loin d'être terminée, le problème étant plus complexe qu'on ne l'aurait cru au point de départ. Toutes les femmes y sont plus ou moins impliquées suivant leur degré de conscientisation. Et en ce siècle des communications, il est impossible à chacune et à chacun d'entre nous de ne pas être touchés par le problème féminin.

La société québécoise n'a pas fait exception à la règle même si parfois elle s'est fait tirer l'oreille en subissant l'évolution de sa gent féminine. Devant un sujet aussi vaste et aussi complexe, nous avons voulu nous limiter à la vision que les journaux de notre région ont eu de la femme en général et celles de notre milieu en particulier. Pour ce faire nous avons concentré notre recherche sur les deux principaux hebdomadaires de notre ville, soit **l'Echo du Bas-St-Laurent** et **Le Progrès du Golfe**, cela du début de leur publication à leur fusionnement au début des années soixante dix pour prendre le nom de **Progrès-Echo**.

Cette vision journalistique du monde féminin a tenu compte des divers courants et des démarches qu'ont entreprises les femmes de chez nous. Par contre le fond et le traitement du sujet est de teinte fort conservatrice. Si la démarche des femmes d'ici est lente par rapport à l'évolution féminine en général, il faut tenir compte de notre milieu qui a été longtemps et est encore rural et de la longue et solide emprise de l'Église sur notre société: deux facteurs qui sont à priori conservateurs et réfractaires aux changements.

En relevant les titres concernant tout ce qui touchait aux femmes à l'intérieur des publications ci-haut mentionnées, nous avons dégagé certaines idées directrices, telles la vision du rôle de la femme, ce qu'on pensait de son travail à l'extérieur et surtout de son action à travers les organisations féminines. Aussi nous avons constaté que le problème des institutrices rurales tout particulièrement a été souligné tout au long des années et que plusieurs ont travaillé de concert avec elles pour leur obtenir de meilleures conditions de travail. Enfin nous allons dans les lignes suivantes tenter de vous faire part aussi clairement que possible de l'action des femmes de notre région.

1- Le rôle des femmes.

Le rôle qui lui est dévolu est sans conteste celui d'épouse et de mère. Hors de ces sphères, point de salut! Ainsi, comme tout journal qui se respecte, **l'Echo du Bas St-Laurent** (de même que **Le Progrès du Golfe**) avait sa page féminine. Celle-ci était intitulée, comme il se doit, **Le Foyer**, Jeanne Le Franc y tenait une chronique **Entre Amies**. Le 24 mars 1933, lors de son premier article, elle nous fait part de ce dont elle entretiendra ses lectrices. Elle étudiera par ce biais les problèmes importants de la vie des femmes: le Foyer, la Famille et les Enfants, de même que leurs corollaires, le Bonheur et l'Amour.

Quand tout va bien au foyer, que nous importe la rafale du dehors? (...)

Rappelons-nous que,
Nos devoirs bien remplis,
Nos ennuis bien acceptés,
Nos joies chrétiennement goûtées
nous donneront le bonheur durable. (1)
Voilà résumé l'idéologie et la philosophie que les deux journaux vont véhiculer du début du siècle à aujourd'hui.

Dans un autre article, cette fois signé du pseudonyme Thérèse, on retient que le rôle de la femme est celui d'épouse et

de mère. En sortant de ce cadre c'est le désordre qui règne dans son ménage. "Les travaux et les soins du ménage lui sont réservés, le travail des champs est la part des hommes (2)." Les maux du monde actuel viendraient du fait que la vie de famille n'existe plus, les femmes désertant leur foyer. Aussi elle recommande d'accepter... de bonne grâce le labeur quotidien, bien que nous ne soyons qu'une faible femme que Dieu a placée à la tête d'un foyer (3)."

Il faut croire que les femmes ne trouvent pas toujours naturel cette vocation parce qu'elles rechignent parfois. Ainsi, Cousine Anette les admoneste en leur rappelant que la nature les a douées de fonctions qui en font des épouses et des mères et que celles qui cherchent à se soustraire de ces devoirs sont égoïstes et lâches. Elles n'ont pas à envier leurs consœurs qui vont travailler à l'extérieur et qui sont soumises elles aussi à des tâches monotones et doivent supporter les sautes d'humeur de leur patron tout comme la femme au foyer doit supporter celles de son mari. Elle conclut en disant: "La femme au foyer se plaint que sa vie est un sacrifice continu, mais il est à la base de toutes les carrières, et l'on retire en proportion de sa mise de fonds les récompenses ou les revers, même si les résultats tardent à se faire valoir. (4)"

Les hommes aussi ont leur mot à dire sur la conduite des femmes. **L'Echo du Bas St-Laurent** reproduisit un article paru dans la revue **J.I.C.F.** organe de la Jeunesse Indépendante Belge. L'auteur nous ouvre les yeux sur ce qui cause la mésentente conjugale. D'abord le premier des maux, la paresse. La femme doit être attrayante pour son mari et pour les autres pour qu'il soit fier de leur montrer une épouse aussi charmante. Mais attention! pas trop de coquetterie et de séduction, le pauvre homme risque d'être

jaloux! Pour que la paix règne au foyer, il faut que l'épouse soit une excellente ménagère. Un homme aime le confort et la bonne chère. Par contre n'allez pas l'ennuyer avec les problèmes ménagers. Elle doit donner l'impression que son travail est "le fruit d'une création spontanée." Et enfin la dernière cause de mécontentement, et non la moindre, la culture intellectuelle. C'est connu, le mari a horreur d'une femme "bas-bleu" (de même d'ailleurs que des "pots-au-feu"). Une femme doit être intelligente et compréhensive mais, pas trop cérébrale, cela nuirait, ô quel horreur, à l'amour-propre de son mari. Une femme peut arriver à cette attitude parce qu'elle est plus courageuse que l'homme et se donne davantage à son devoir. "L'âme féminine est remplie d'indulgence et de bonté, elle oublie généreusement les torts si grands soient-ils (...) afin de conserver chez elle, cet esprit de soumission et de bon vouloir sans lequel rien de stable ne s'établit (5)."

Un lecteur du journal exprime également son opinion sur le sujet. Il exige de celle-ci un accueil quotidien charmant, une épouse et une mère calme, souriante et radieuse. Elle doit être une ménagère hors-pair, économe, ne contrariant jamais son mari et surtout au grand jamais ne lui reprochant ses dépenses (il faut bien qu'il se distraie de temps en temps!). Toutefois les femmes n'acceptent pas toutes de bonnes grâces qu'on leur dicte le chemin à suivre. Une lectrice répond à ce monsieur dans les termes suivants, qu'un homme devrait s'occuper de ses enfants au lieu de s'asseoir négligemment à table et d'avalier sans rien dire des repas soigneusement préparés, de remercier celle qui l'accueille le mieux et le plus joliment qu'elle peut, de réduire ses dépenses de tabac, d'alcool, de sorties et d'allouer à sa femme un montant d'argent qui serait plus utilement dépensé, qu'il pourrait faire un effort pour être propre sur lui et autour de lui afin d'éviter un surplus de travail à sa femme. Il devrait se montrer plus sévère dans ses moeurs, aider sa femme dans les travaux ménagers surtout les plus durs et prendre une plus grande part à l'éducation des enfants. "J'enverrais régulièrement les enfants à l'école et je saurais que la meilleure dot à laisser à mes filles est une bonne instruction et une éducation sérieuse et solide (6)."

Cet état d'esprit à toute la bénédiction de l'Eglise. C'est ainsi que dans un discours, le Pape décrit les devoirs des femmes catholiques. L'athéisme tentant de briser la civilisation chrétienne, les femmes se voient charger du combat pour garder les droits de la famille, de la dignité de la femme, de l'enfance et de l'école. Pour se faire, elle doit suivre les directives suivantes:

1. une foi dure, intrépide, cultivée par l'humilité, la prière et le sacrifice;
2. sa présence dans toutes les sphères où les intérêts de la religion sont en jeu;
3. la participation aux activités sociales de l'Eglise pour faire échec aux théories qui menacent la doctrine catholique elle-même;
4. la participation active à la politique mais sans manquer aux devoirs de la femme, du mariage, de l'école et de l'enfant. (7)

Voilà les voies que les femmes devront suivre sous peine de perdre toute considération sociale. Si nous avons longuement fait état du rôle que la

société impose aux femmes c'est pour mieux saisir les difficultés auxquelles elles feront face pour obtenir les droits qu'elles entendent posséder.

2. La lutte pour leurs droits.

"Elle est tout ce que l'homme aime encore et respecte. Ne le dépouillez pas complètement le malheureux."

Arthur Buies

"Non, non pas de suffrage féminin, j'ai trop d'admiration pour la femme et trop d'aversion pour la politique."

L.O. Taillon

Une étape importante dans la reconnaissance de leurs droits fut pour les femmes l'obtention du droit de vote surtout dans notre province où une vive résistance se forma. L'Eglise se montra fort réfractaire surtout au début du siècle, si elle changea peu à peu son point de vue pour la participation des femmes à la politique, ce fut comme nous l'avions vue plus haut, dans le but de voir les femmes se servir de leurs droits pour soutenir sa doctrine.

Un article du **Progrès du Golfe** nous donne un aperçu de la résistance de l'Eglise par les commentaires de S.E. le Cardinal Gibbons. "Il est encore vrai qu'elles ne peuvent exercer le privilège de vote politique." Il n'espère pas le jour où les femmes auraient ce privilège car elles s'exposeraient "aux souillures de ses fanges." Elles seraient privées du "respect qu'à juste titre on leur témoigne aujourd'hui." (8)

M. Olivar Asselin, qui déjà ne digère pas le fait que sur 500,000 lecteurs de journaux, 400,000 votent sans comprendre leur acte, ne désire pas qu'on y ajoute les femmes, ces grands enfants! Toujours, d'après lui, si elles sont ignorantes c'est qu'elles sont incapables à s'instruire. Aussi pour accomplir ce geste, elles devront négliger les tâches familiales. En plus, les femmes enceintes verraient leur grossesse compromise par l'agitation des Chambres d'Assemblée. Elles priveraient ainsi le pays "des sauveurs qu'on demande au suffrage féminin (9)". Il fait ensuite un tour d'horizon à travers le monde afin de nous démontrer les méfaits du vote féminin dans certains pays. Ainsi les Anglaises poussent leurs enfants, leurs maris et elles-mêmes à l'alcoolisme; les Américaines, viragos par excellence, conduisent des millions d'individus à la constipation et à la jaunisse! La femme de toute façon ne pourra malgré toute sa bonne volonté n'apporter qu'une intelligence inférieure à la politique, aussi pour être davantage efficace elle devra se tourner vers ce qu'elle a de supérieure à l'homme: ses qualités de cœur. La politique doit rester affaire de raison (on en douterait à la lecture des propos de M. Asselin) et non de nerfs. Les seules à échapper à cette règle: les reines. Il faut comprendre que M. Asselin est contre la démocratie. Si les hommes ne s'entendent pas entre eux c'est dû au désordre moral et c'est ici que les femmes ont leur place, en influençant leurs compagnons à suivre une route plus vertueuse. Elles n'ont pas besoin du droit de vote pour cela. Il ne voit dans l'effort des femmes qui se battent pour obtenir le droit de vote qu'une occasion pour elles de se distraire au même titre que de jouer au bridge ou d'aller au cinéma. Malgré tout,

en grand seigneur, il concède qu'il n'y aurait aucun inconvénient à ce que les femmes chargées de famille et les vieilles demoiselles puissent voter. Quand aux jeunes filles et aux femmes mariées "qui réclament l'égalité électorale pour pouvoir annuler par leur vote la volonté du chef de famille, du mâle, qui aujourd'hui comme à l'âge de pierre, va à la chasse, laboure la terre, gagne du pain, défend le foyer, veille sur la Cité (...) la seule réponse qu'on leur doive, c'est une douche froide, puis une bonne fessée (10)." Le "respect" auquel on a droit en prend un bon coup!

Si nous relevons les paroles de M. Olivar Asselin, que nous nous permettons de trouver absurdes et infantiles, c'est que le fond de sa pensée est malheureusement partagée par nombre de personnes à l'époque, par des hommes qui ont eu beaucoup d'influence dans notre milieu tel M. Henri Bourassa, et par des femmes qui ne voyaient pas l'injustice dans laquelle elles s'enfermaient, elles et leurs consœurs. Ainsi Mme E. Croff se pose la question à savoir si les femmes de la province sont en faveur du droit de vote. Elle reconnaît la combativité et la ténacité de celles qui le réclament, par contre elle se demande ce que cela apporterait de plus à la Canadienne française. Si les Canadiennes ont obtenu le droit de vote à Ottawa c'est que les élections de 1918 ont été gagnées grâce aux mères et aux femmes de soldats. Les femmes n'ont pas le temps de se renseigner, elles sont amenées aux bureaux de votation sous l'effet de la cabale sans savoir vraiment pour qui et pourquoi voter. Est-ce que voter leur assurerait le bonheur? Leur opinion peut toujours s'exprimer en amenant discrètement ceux qui dépendent d'elles à voter dans leur sens. Il est dangereux pour les femmes de sortir du cadre de son foyer. "Le droit de vote nous enlèverait cette auréole et diminuerait peut-être cette supériorité que les hommes ne songent pas à nous contester. (11)" Et pour cause!



Henri Bourassa était avec Olivar Asselin un ardent adversaire du vote des femmes.

Aussi longtemps que les femmes

assumeraient leur rôle de rédemptrices, les hommes pourraient poursuivre leurs basses activités, pourraient être ambitieux, égoïstes, envieux, brutaux; leur méchanceté serait toujours tempérée par les qualités opposées chez la femme et l'équilibre social tant vanté serait sauvegardé. Par conséquent, on devait combattre le féminisme avec toutes les armes disponibles afin de maintenir l'image de la femme qui soutenait l'image de l'homme qui soutenait à son tour, l'ordre social, que selon Bourassa, l'on devait défendre à tout prix. [12]

Toutefois un autre son de cloche est entendu. A la suite du troisième refus pour le droit de vote aux femmes, une lectrice du **Progrès du Golfe** envoie le message suivant. Dès qu'il s'agit du suffrage féminin "une majorité parlementaire oubliée l'étape aujourd'hui atteinte de l'évolution sociale, du progrès des civilisations, de la généralisation de l'éducation et de la culture pour agiter de vieilles marottes (13)." Les femmes votent au fédéral et elles ont contribué à faire améliorer certaines conditions sociales. L'auteur souligne qu'une éducation égalitaire entre hommes et femmes leur permettrait de mieux oeuvrer ensemble socialement et aussi de mieux s'entendre. A ceux qui rétorqueraient qu'elle se doit à ses enfants, elle répond tant mieux, ainsi les nouvelles notions acquises contribueraient à faire d'eux des citoyens plus conscients et les échanges entre époux seraient plus valables et plus fructueux. Une autre lectrice appuie ce point de vue et réfute elle aussi les arguments de certains députés qui craignent de voir les foyers se disloquer. Ainsi malgré ses occupations familiales la femme peut s'intéresser à la chose publique. Il y a la radio, les journaux et les opinions qui sont apportées par son mari ou ses frères. "Et pour celles qui n'ont pas de charge familiale pourquoi ne s'intéresseraient-elles pas à la politique et ne brigueraient-elles pas un mandat de député? (14)."

En 1940, l'année où au Québec les femmes vont enfin obtenir le droit de vote, l'opposition de l'Eglise est toujours manifeste. M. le Cardinal de Québec rappelle que les filles et les épouses n'ont pas besoin de cela pour être heureuses. Surtout les femmes rurales n'ont pas besoin de "ce nouveau jouet". Les réformes sociales réclamées par les femmes se feront par les organisations féminines et en marge de la politique. Ici on retrouve la xénophobie de notre clergé à l'époque qui voit dans le suffrage féminin un instrument venant d'ailleurs (de France, d'Angleterre et des Etats-Unis). Cela ne peut apporter rien de bon pour notre société. Il souligne aussi que les femmes qui occupent des emplois masculins encombrant le marché du travail et doivent se battre pour survivre. La femme dépourvue de force musculaire ne peut entreprendre une telle lutte. Aussi la Canadienne française comprend que son action doit s'exercer dans son foyer. "Lorsque la Canadienne française rencontre le sourire de pitié de sa soeur des autres provinces, elle peut rire franchement car c'est elle qui est vraiment émancipée. L'autre n'est pas la dupe d'un fantôme (15)."

Toutefois comme le dit un lecteur (ou une lectrice) les droits des femmes devront être reconnus tôt ou tard. L'espoir réside dans ce sens qu'il faudra qu'une nouvelle génération de jeunes

hommes ayant vécu au contact des jeunes filles de leur époque puissent accéder au pouvoir et les aider à prendre la place qui leur revient. Là, le travail ne leur manquera pas. Beaucoup de problèmes les attendent: les mères célibataires, la lutte contre l'alcoolisme, contre la prostitution, les lois successorales, les lois ouvrières du travail féminin, les lois touchant la naissance, l'enfance du premier âge, l'instruction et l'hygiène. Ces problèmes seront résolus par l'éducation des hommes et des femmes de demain et cette éducation dépend des femmes d'aujourd'hui. (16)

S'il faut encore attendre pour voir ces désirs réalisés, il faut toutefois se rappeler que le droit de vote des femmes fut enfin obtenu au Québec en 1940 sous le mandat de M. Adélard Godbout.

Malgré cet acquis, les problèmes inhérents à la condition féminine n'étaient pas pour autant résolus.

3. Le travail des femmes à l'extérieur

Les femmes qui se retrouvent sur le marché du travail vont dans la plupart des cas accomplir des tâches qui ne sont en fait que l'extension de leurs activités familiales ou qui touchent aux valeurs soit disant féminines à savoir le travail ménager de bonnes, de femmes de ménage, d'ouvrières dans les textiles, d'institutrices, d'infirmières, de secrétaires. Pour ce qui est des professions libérales c'est encore une chasse gardée par les hommes et il faudra beaucoup de ténacité pour que les portes de ces professions leur soient ouvertes.

On est obligé vu les nécessités sociales de voir de plus en plus de femmes sur le marché du travail. Toutefois on croit nécessaire de mettre en garde celles-ci contre les dangers qui les menacent. Ainsi pour les jeunes filles qui travaillent dans les bureaux, gare aux méchants loups! Les patrons ne sont pas toujours respectueux de la vertu de leurs subordonnées. Pour faire face à ce problème on recommande une bonne formation familiale et une éducation chrétienne. Que les mères voient à éclairer leurs jeunes filles sur ces dangers. (17) Par contre dans un autre article on souligne que de plus en plus de femmes accèdent aux carrières, qu'elles cherchent à s'instruire et à se parfaire dans le domaine des sciences pratiques. Elles se montrent sérieuses dans leur travail, d'ailleurs plus que les hommes. Elles sont plus utiles en tout cas que les mondaines oisives. (18)

Comme nous l'avons souligné plus haut, l'entrée dans les professions libérales n'était pas aussi simple que cela, malgré une certaine évolution, la partie n'était pas gagnée d'avance. Ainsi pour l'admission au Barreau, elles n'obtiendront d'abord que de petites concessions dans leurs droits juridiques. Elles pourront en 1929, participer aux délibérations des Conseils de famille, en 1930, elles ont droit à la tutelle mais pour ce qui est de leur admission au Barreau elles subiront échec après échec. Par contre elles espèrent que cela viendra un jour. On leur propose comme d'habitude des arguments éculés comme leurs qualités de coeur, que le métier d'avocat ne convient pas à la mentalité féminine et que la femme désertant son foyer descendrait infailliblement de son piédestal.

Les femmes qui décroissent, qui travail-

lent dans les bureaux, les usines, qui travaillent aux champs, qui font l'école à des salaires de misère n'occupent pas des trônes. Elles doivent déjà s'absenter de leur maison pour aller chercher un maigre salaire souvent nécessaire au ménage. Souvent elles travaillent comme des hommes. Ces travaux sont loin d'être des ouvrages de fantaisie ou d'intérieur. "Elle a le droit de faire toutes ces besognes la femme dans notre province. Et vous ne protestez pas. Mais lorsque celle-ci veut aux côtés des hommes défendre la veuve, l'orphelin, on lui dit qu'elle risque de descendre de son piédestal. (19)."

Lorsque le travail des femmes devient nécessaire à la nation comme lors de la dernière guerre par exemple, les barrières tombent comme par enchantement. On oublie ce qu'on leur a déjà dit pour les empêcher d'entrer sur le marché du travail. On fait appel à leur patriotisme. On leur organise des garderies gratuites. En 1942, l'Honorable Humphrey Mitchell déclare que la politique du même salaire pour un travail identique était en vigueur. On paie pour un travail et non la personne qui le fait. (20)

Mais les autorités, surtout religieuses, veillent au grain. Il faudra ramener toutes ces brebis égarées au bercail lorsque la guerre sera finie. Depuis la naissance de la grande industrie, le travail féminin a pris davantage d'ampleur. Des sociologues ont reproché aux dirigeants de certains pays de laisser les femmes envahir les usines au détriment des hommes. Mgr Eugène L'Heureux s'en émeut. Dans un article du 13 mars 1943 dans l'Action catholique, il s'exprime dans ces termes:

"On a raison de s'en émouvoir car le travail féminin hors du foyer surtout celui des femmes mariées, est beaucoup moins conforme aux intérêts de la société que le travail masculin. (21)

Et les 57 évêques du Canada ajoutent: "Faut-il exprimer l'inquiétude que nous causent les mesures destinées à attirer les femmes et les mères surtout hors du foyer, pour les appliquer au travail de l'usine ou à d'autres occupations peu séantes à leur sexe? Sa Sainteté Pie XII le rappelait récemment: "C'est dans les liens de la famille que reposent la force et la gloire d'une nation, une nation ne peut subsister avec des familles disloquées. Il est grandement à craindre que la dislocation de nos familles ne désaxe aussi toute la vie sociale de notre pays. (22)."

On tolère le travail des femmes dans les usines parce que la situation l'impose mais on craint que cela se continue en temps de paix. On n'a pas tort de craindre les difficultés d'une réinsertion des filles et des femmes dans le cadre de leurs foyers. Certaines ont pris goût à une forme d'indépendance économique et leurs horizons se sont ouverts. Ainsi le Dr Georges Bouchard sous-ministre adjoint du Ministère fédéral de l'Agriculture souligne que les jeunes filles qui vont revenir des usines de guerre vont trouver bien ternes les travaux domestiques et la vie campagnarde. Aussi leur rappelle-t-il que leur vrai bonheur ne saurait être ailleurs qu'au foyer à s'occuper de travaux sains et d'une vie calme. Il parle ensuite avec lyrisme des moeurs campagnardes où règnent les vrais valeurs. Il oublie de souligner qu'à la campagne comme à la ville, la vie n'est pas toujours facile.

Toutefois, Mme Carmen G Roy, auteur d'un article dans le cadre d'une semaine destinée au rôle de la femme dans le domaine de l'éducation, du bien-être et de l'économie de la nation remet certaines choses à leur place. "Les femmes, en éduquant leurs enfants, ont développé chez-eux le patriotisme et ceux qui voudraient empêcher celles-ci d'influencer le domaine social et politique sous prétexte de restreindre le flot du féminisme devraient se taire. (...) Il feraient mieux de ne plus oser quémander de la part du sexe faible (...) un enrôlement quelconque sous les couleurs de l'Union Jack (23)."

Lorsqu'on a besoin des femmes, rien n'est épargné pour les amener à remplir les travaux qu'on leur destine mais on n'admet pas qu'elles demandent une contrepartie. Elles ont les devoirs mais pas les satisfactions. Tout cela pour le bonheur des autres. On exige d'elles: dévouement, sacrifice et soumission. Le courage qu'il leur faut, elles n'ont qu'à le rechercher dans la prière. Aussi il serait faux de croire que les femmes prennent la place des hommes sur le marché du travail puisque les tâches dévolues à celles-ci sont sensiblement moins bien rémunérées et cela dans l'intérêt des patrons qui seraient obligés de donner des salaires plus élevés aux hommes sous prétexte qu'ils sont chef de famille. Par contre, il arrive aussi que des femmes le soient également. On ignore facilement cette situation.

Un autre groupe de femmes aura à subir des préjugés et devra donner le maximum d'elles-mêmes pour un salaire de misère: les institutrices. La lutte que celles-ci surtout les institutrices rurales, ont entreprise fut de longue haleine. C'est à l'honneur de nos hebdomadaires d'avoir ouvert largement leurs pages à ce combat et d'y avoir apporté tout leur appui lors des congrès pédagogiques qui eurent lieu à Rimouski, on y soulignait régulièrement le travail des enseignantes, on leur rappelait également que leur tâche était haute et noble et de s'y appliquer avec tout le dévouement possible. Par contre, on est prêt à les appuyer dans leurs revendications mais il faudra plus que de la bonne volonté pour atteindre le but.

Dans un article, intitulé **Institutrices et traitements** (1927), on note que sur 6,258 institutrices rurales, seulement 382 recevaient le salaire minimum. Pour l'année scolaire de 1924-25, le salaire moyen était de \$371.00 an. Là dessus, l'enseignante devait se nourrir, s'habiller, subvenir parfois à sa famille et ne pas oublier d'épargner pour les mois de vacances non-payés. L'auteur s'interroge sur l'attitude de ses compatriotes. Il est vrai que les Canadiens français ont eu à subir une situation difficile après la conquête. Le pays était pauvre. Les communautés religieuses ont pris en main l'éducation des jeunes. Les gens se sont habitués au dévouement de nos religieuses et de nos prêtres et non pas compris que l'éducateur laïc tout en étant aussi dévoué, devait souvent se contenter d'un salaire nominal. Les membres enseignants des communautés religieuses pouvaient se permettre un salaire moindre puisque bénéficiant d'une institution qui pourvoyait à leurs besoins essentiels. Le laïc lui n'avait que son salaire pour vivre. (24)

On peut s'interroger aussi sur les valeurs que notre société désire voir primer. L'éducation ne semble pas occuper les premiers rangs. Ainsi chez les

protestants, le salaire des institutrices dépasse largement celui des nôtres. Pour l'année scolaire de 1914-1915, les institutrices laïques protestantes recevaient \$423. an; pour l'année 1924-25, elles gagnaient \$1,052. (25)

Un meilleur salaire réglerait aussi un autre problème, celui de garder plus longtemps dans la profession les candidates. En 1927, une délégation représentant le Bureau Exécutif général de l'Association des Ecoles rurales Catholiques rencontrait le Premier Ministre M. Taschereau et le secrétaire provincial, M. David pour exposer ces deux problèmes soit celui du salaire et de l'instabilité de la profession. Un des délégués rapporte l'anecdote suivante: une institutrice rurale après 15 ans d'enseignement désire changer d'emploi. Elle se cherche un travail de bonne. On lui répond qu'elle serait mieux de demeurer à son école. Celle-ci fait remarquer qu'il lui serait plus avantageux de travailler pour un salaire de \$50. mois que d'enseigner à 40 enfants pour \$25. mois. Ce même délégué souligne aussi le fait qu'après la première année plusieurs institutrices quittaient sans doute pour se marier. Malheureusement tel n'était pas le cas, car la plupart se cherchait un emploi dans les magasins comme commis ou dans les bureaux, dans les manufactures ou comme bonnes. La solution émise par la délégation serait de n'accorder les octrois qu'aux municipalités qui donnent un salaire minimum de \$300.00 an. Le Premier Ministre reconnaît le bien fondé de cette requête mais il ne l'appuiera que lorsque l'opinion publique s'y sera faite. (26) Autant dire jamais!

En plus de la difficulté d'obtenir un salaire décent, la crise des années trente vient mettre de l'huile sur le feu. Sous prétexte d'amoindrir les dépenses, certaines municipalités réduiront le salaire de leurs institutrices à \$150 an alors qu'elles ont toutes les peines du monde à arriver avec \$300. ans. Un lecteur s'insurge contre cet état de chose. "Il est vrai que le pays traverse une crise mais même en dehors de ce temps, les institutrices sont mal payées même si partout ailleurs les salaires s'ajustaient au coût de la vie. Est-ce les hommes d'affaires, les gros contribuables, qui ont le plus contribué à cette coupure de salaire? Ou est-ce les petits contribuables? Pour eux cette réduction représente ni plus ni moins que la dépense d'une demi-livre de tabac ou un paquet de 20 cigarettes par année. (27)"

Les journaux reviennent souvent à la charge et ne se lassent pas de répéter le ridicule de cette situation. Ainsi Jeanne Le Franc fait remarquer que: "La province de Québec est la seule province à si peu payer ses institutrices rurales. Nos terres ne sont pas plus petites ni moins productives, nos gens sont aussi intelligents que ceux des autres parties du Canada, pourquoi s'obstinent-ils ainsi à ne pas rendre justice à celle qui ne regarde pas à ses peines ni à son dévouement (28)." Le portrait que l'on pourrait faire d'une institutrice de campagne serait celui-ci; soit une jeune fille qui va enseigner dans un rang éloigné de chez elle. Son salaire est de \$15. mois mais il ne lui est pas toujours payé à temps, elle doit patienter parfois deux mois pour ne recevoir finalement que \$5. en attendant. Si elle travaille pour un salaire aussi ridicule c'est qu'elle en a besoin. Souvent elle doit apporter une

aide monétaire à des parents pauvres. Ses conditions de travail: une classe vieille et froide dans laquelle ses élèves et elle risquent de perdre leur santé. Après sa journée normale de travail, elle ajoute une à deux heures pour bien préparer sa tâche. Ses difficultés augmentent lorsqu'il lui faut chercher pension parce qu'avec son maigre salaire et le retard qu'on met à lui remettre, elle n'arrive pas toujours à faire face à ses obligations. (29) En plus, elle est en butte aux commérages malgré l'obligation de sa part d'avoir une vie et une tenue irréprochable.



L'école No. 6 du rang double à Ste-Blain-dine vers 1930

Les protestations continuent à se faire nombreuses. Ainsi lors d'une réunion de l'Association Catholique des Institutrices rurales (A.C.I.R.), la fondatrice Mlle Laure Gaudreau souligne les injustices. Par exemple dans une région du Québec, ayant 119 titulaires, on leur paie des salaires de \$200., \$115., \$110. et même de \$70. Une commission scolaire aurait même demandé aux institutrices ou à leurs parents de lui verser un montant avant de signer leur engagement de \$300. cela malgré les octrois obtenus du gouvernement. (30) Malgré les primes de traitement en vigueur en 1934, un grand nombre de commissions scolaires ne versent toujours pas à leurs instituteurs le salaire dû. On va même jusqu'à exiger dans certains cas que l'institutrice allume les feux, entretienne sa salle de classe, fournisse le savon, les brosses, la craie pour le tableau et cela sans rémunération supplémentaire. Verrions-nous là l'incompétence de certains commissaires. "Ce ne sera que lorsqu'on haussera la norme de qualification des commissaires d'école que l'on aura un relèvement de l'enseignement (31)," lit-on dans un mémoire de la Fédération catholique des institutrices rurales. Pour envenimer les choses, le gouvernement vote un décret qui délie les commissions scolaires des cités et villes de l'obligation de payer le salaire minimum de \$400. an à leurs institutrices. La porte est dorénavant ouverte à tous les abus! Ainsi la commission scolaire de St-Anaclet refusera d'augmenter ses employées à \$400. Le salaire restera donc à \$300.; de plus on désire que les diplômés des institutrices viennent du Bureau des Examineurs sans passer par l'Ecole Normale. Evidemment, il ne faut pas oublier que la science se paie! (32)

Par contre en 1942, l'Honorable Secrétaire Provincial, M. Hector Perrier met à la disposition du Département de l'Instruction Publique la somme de \$500,000. pour que les salaires des institutrices soient portés de \$300. à \$400. Seules les municipalités qui paieront ces salaires se verront le droit d'obtenir une partie de

cette subvention. (33) Par contre, les difficultés pour vivre décemment de ce métier engendreront une pénurie de candidates. La situation sera suffisamment grave pour fermer 300 à 400 écoles sur une possibilité de 22,000 école primaires au Québec. (34)

En 1944 la fédération catholique des Institutrices rurales demande une augmentation de salaire à \$600. qui devra être considéré comme un minimum. Dix ans plus tard, en 1954, une enquête dénonce toujours l'insuffisance des traitements. Ainsi les institutrices diplômées seraient moins bien payées que les dactylographes, les sténographes, les préposées à la comptabilité et même dans certains cas que les serveuses de restaurant. (35). M. Jean-Paul Légaré dans une de ses chroniques s'interroge à la suite de cette enquête: "Nous consentons volontiers à payer le gros prix pour avoir le ventre bien rempli, mais nous ne trouvons pas le moyen de bien rémunérer des jeunes filles qui s'arrachent le coeur à bien remplir leur tâche et l'intelligence de nos enfants. Civilisation du ventre ou de la tête que la nôtre? (36);" Il ne met pas la faute sur les commissions scolaires sachant les difficultés qu'elles rencontrent mais sur une population qui ne se rend pas compte du tort qu'elle se fait. "Ce serait une déchéance, nous le savons, que la situation d'un peuple qui ne trouverait pas les ressources pour donner, à la génération montante tous les avantages d'une instruction poussée

aussi loin que possible. Et cette déchéance serait d'autant plus grande que ce peuple engloutirait plus de fortune pour la satisfaction de ses ventres que pour celle de ses têtes (37)."

Une des solutions entrevue pour pallier à cette difficulté d'obtenir de bons salaires et de refréner le départ des institutrices diplômées vers les grands centres serait l'instauration des conventions collectives qui feraient disparaître les inconvénients des conventions particulières, comme l'opportunisme et le marchandage de certaines commissions scolaires, l'injuste diversité des salaires, le drainage par les villes des meilleures institutrices au détriment des campagnes. (38)

En 1960, au Congrès des Institutrices et des Professeurs tenu à Rimouski, on souligne que les traitements seront dorénavant meilleurs. Les institutrices diplômées devraient recevoir \$1,650. à \$2,100. an. Les syndicats d'institutrices ont réussi à s'imposer et à obtenir un traitement plus équitable. (39)

Si la révolution tranquille qui va suivre cette période bouleversera notre société et tout particulièrement le monde de l'éducation, d'autres problèmes naîtront dont nous pourrions dire qu'ils vont même à l'inverse de ceux d'hier. Nous avons maintenant des professeurs hautement qualifiés, des salaires qui s'efforcent de suivre le coût de la vie... mais il semble que nous aurions maintenant trop de candidats.

Avant de terminer ici le thème du travail féminin, nous aimerions dire un mot d'une autre profession dont d'ailleurs les journaux ont peu parler soit celle d'infirmière. Il faut dire que ce n'est qu'en 1944 qu'une école d'infirmières sera fondée à l'Hôpital St-Joseph. Elle est affiliée à l'Université Laval et approuvée par l'Association des Gardes-Malades enregistrée de la Province de Québec. En 1947 nous aurons 12 premières diplômées.

Cette carrière qui s'ouvre dans notre région est d'emblée confiée à la gent féminine:

"Le rôle d'assister les malades revient de toute évidence à la jeune fille, à son goût naturel pour soulager les misères d'autrui, la jeune fille ajoute en effet sa tendresse maternelle, sa serviabilité souriante et se sociabilité aimable. Ajouter à cela son intuition qui lui dicte la cause d'un malaise et le remède qui le soulagera et nous comprendrons pourquoi de tout temps on a recouru à la femme pour soigner et assister les malades. (40)

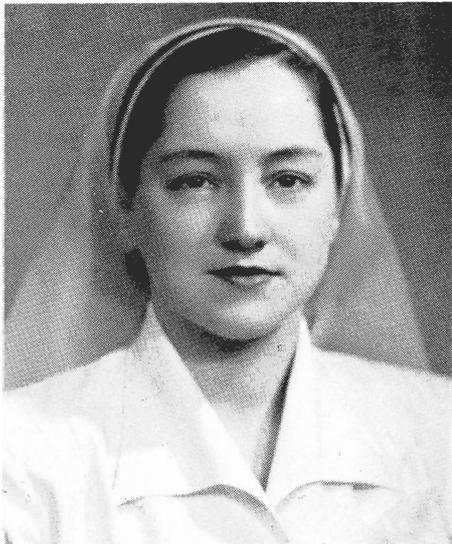
En 1954 on fait mention du besoin accru d'infirmières au Canada. Les causes seraient dues à la mauvaises répartitions des services: les grands centres drainant une large partie des effectifs au détriment des districts ruraux on réclame aussi plus de services pour les malades. Toutefois seulement 25% des diplômées du secondaire se dirigent vers cette profession. Aussi le moyen



L'Amicale de 1958 qui regroupait des graduées de 1947 à 1958.

d'augmenter leur nombre serait d'encourager les jeunes filles à terminer leurs études secondaires et de rendre la formation plus attrayante et plus solide. (41)

En 1964, lors d'une assemblée des infirmières à Rimouski, on met au programme la possibilité de syndicaliser la profession. Malgré certaines difficultés on semble d'accord pour une telle mesure. Cependant il faut dire que jusque là, l'Association des infirmières a joué ce rôle. Le système s'est avéré d'ailleurs assez efficace. (42)



Elizabeth Rousseau, infirmière graduée en 1950, une des directrices du Comité Central d'organisation de l'assemblée annuelle de l'A.I.P.Q. et l'A.I.C.C. tenue à Rimouski en 1964.

Enfin, si de plus en plus de femmes accèdent au marché du travail par contre il y en a beaucoup qui ont choisi de demeurer au foyer. Celles-ci vont tout de même chercher à se rendre utile à la société. Ce sera donc au sein d'organisations féminines qu'elles oeuvreront. D'ailleurs cette forme d'engagement allait dans le sens du rôle qu'on attribuait aux femmes et qui avait l'heure de plaire au clergé. Par contre, il fallait s'en tenir à certaines mesures pour être agré de ce dernier. Les Cercles de Fermières l'apprennent à leurs dépens!

4. Les associations féminines

Des nombreuses associations que comptent notre région, nous n'avons retenu que celles dont on a fait le plus mention dans les journaux consultés. Certaines ont un long passé et sont encore très actives dans notre milieu.

Au début du siècle, l'Eglise devant les exigences de la vie moderne sent qu'il serait temps pour elle de réfléchir sur les nouveaux courants. Aussi s'effraie-t-elle de la montée du communisme et du socialisme. Elle voit s'accroître également l'athlétisme en ce siècle de scepticisme. Pour contrer ces dangers, l'Eglise veut intéresser ses disciples à faire oeuvre sociale.

C'est ainsi que Pie XI encourage l'entrée des femmes dans l'Action catholique qui est une action universelle et concordante de tous les catholiques, sans exclusion d'âge, de sexe et de conditions sociales, de culture, de tendance nationale et politique. (43) Aussi

chez nous, encourage-t-on la création d'une Ligue d'Action Catholique dans le but de se conformer aux désirs de l'Eglise. Elle sera fondée le 21 mars 1933. A la présidence, on retrouve Mgr Courchesne avec le concours de Mlle Jeanne Talbot de Québec. Le travail sera de fonder des ligues là où elles n'existent pas. Elles seront sous l'autorité des curés des différentes paroisses. Les nominations aux grades d'officières ou de directrices seront faites par eux. On aura à faire rapport plusieurs fois par an au Comité Central de Québec. (44)

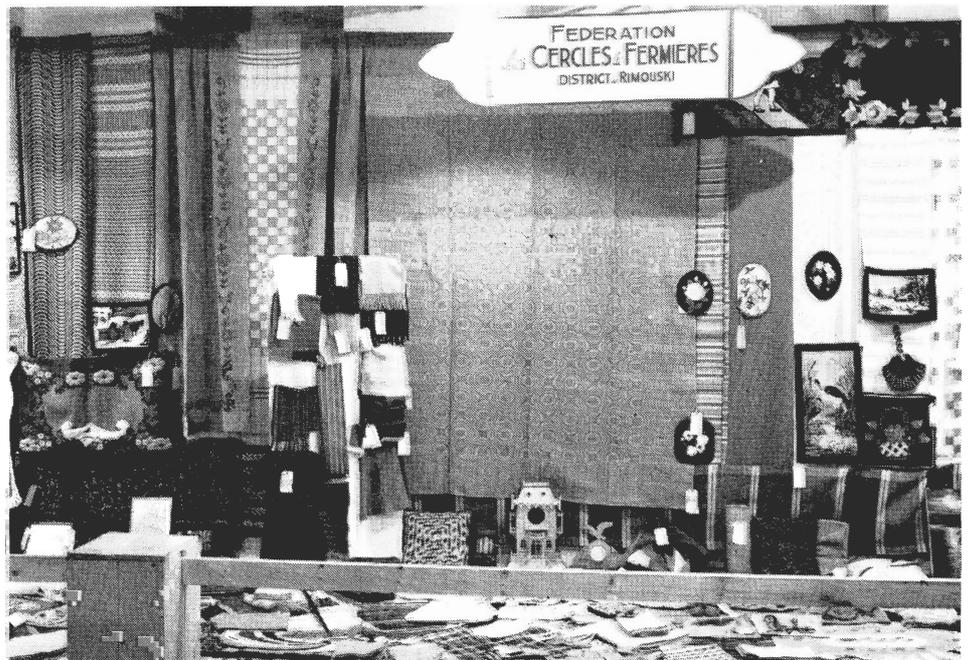
A une réunion de la Ligue d'Action Catholique, Mgr Courchesne qui est alors le conférencier invité rappelle que l'Eglise fait à la femme chrétienne l'honneur de lui reconnaître la force de bien penser si elle veut s'en donner la peine (45). Les femmes doivent se préoccuper du sort du pays, de sa morale, de ses écoles et surtout s'occuper de l'âme de ses enfants. (46)

D'autres associations prendront racines dans notre région. Ces organisations s'adresseront surtout aux femmes rurales. Citons ici, le Cercle des Fermières qui permettra aux femmes de la campagne de pouvoir se regrouper dans le but de travailler ensemble, d'acquérir de nouvelles connaissances en matière d'arts domestiques. Tout cela pour le mieux être de leur famille. Elles se tiendront loin des courants sociaux. C'est ainsi que des Fermières de Ste-Anne-de-La-Pocatière rappellent à leurs membres de ne pas trancher sur la question du suffrage féminin. (47) Si elles le font, ce ne sera qu'à titre individuel et non en engageant le mouvement. Leur but est de tout mettre en oeuvre pour améliorer la vie à la campagne et c'est à cela qu'elles s'emploient. Ainsi selon un communiqué du Ministère des Affaires Municipales, de l'Industrie et du Commerce, on note qu'au 1 juillet 1939 on compte dans la province 568 cercles comprenant 24,271 membres qui ont contribué à la production avicole et fait doublé la superficie des jardins. Avec l'aide d'agronomes, elles reprennent des méthodes leur permettant de développer de petites industries. Et enfin, elles remettent à l'honneur les anciens métiers et ont

développé l'artisanat. (48)

Cependant le Cercles des Fermières ne sera pas seule à oeuvrer dans le milieu rural. Une autre association de fermières sera fondée soit les Dames de l'U.C.C. dans le but d'avoir une association professionnelle féminine. Le fondateur fut M. l'abbé Alphonse Belzile. M. Jean-Paul Legaré dans un article soulignant le quinzième anniversaire de l'Union Catholique des Fermières met en relief l'esprit qui présida à la création de ce mouvement. Il ne faut d'abord pas confondre l'U.C.F. (sigle donné dorénavant au Dames de l'U.C.C.) avec le Cercle des Fermières, association de femmes rurales dépendantes de l'Etat et qui en reçoivent aussi bien les octrois que les directives (49) En plus, ils ne sont pas prêts à la formule syndicale. "Ils peuvent avantageusement être remplacés par des organismes professionnels adhérant à la doctrine de l'Eglise. (50) Les évêques invitèrent en premier lieu les Cercles de Fermières à se transformer. On ne voulait pas les remplacer mais les modifier. Mgr Parent résume la situation en disant que: "le besoin se fait de plus en plus sentir de l'organisation professionnelle libre, au moment où nous sommes sous la menace d'un socialisme qui cherche à nous envahir. (51)." Certaines femmes virent donc dans la contribution du Ministère de l'Agriculture une manière dictatoriale d'agir. Se sentant captives, ces femmes n'avaient donc plus qu'une décision à prendre soit de reconquérir leur liberté en quittant leur Cercles de Fermières... en se soumettant à la tutelle de leur clergé!

Les campagnes avaient donc deux organisations auxquelles les femmes pouvaient adhérer. Par contre, les villages et les villes étaient laissés pour compte. Ainsi naquit les Cercles d'Economie Domestique. On fonda d'abord un Cercle à St-Robert et Mme Robert St-Pierre sera désignée par les autorités religieuses du diocèse pour promouvoir la formation de ce cercle et de bien d'autres. Le but des C.D.E. était de faire bénéficier les dames et les jeunes filles des centres urbains de cours d'art culinaire, de tissage, de couture et même



de cours de religion. (52)

Les préoccupations de l'U.C.F. et du C.D.E. vont amener leurs membres à s'impliquer davantage au niveau social. Des arts domestiques on passera à la réflexion sur le milieu environnant qui ne cesse de se modifier. Ainsi on finira par se rendre compte que la ville se rapproche dangereusement des campagnes et que les problèmes des deux communautés sont souvent communs. L'action des deux groupes portera surtout dans le domaine de l'éducation. Ainsi en 1958 lors d'une réunion de l'U.C.F.R. les dames ont été unanimes à adopter une résolution priant le Surintendant de l'instruction publique et les autorités gouvernementales d'apporter une loi pour rendre éligible ses dames aux tâches de commissaires d'écoles (53.) Beaucoup d'entre elles sont aptes à remplir ce poste. Plusieurs ont déjà été institutrices et toutes s'occupent activement d'instruction et d'éducation. Les congressistes se montraient également favorables à l'accroissement des écoles normales et à la centralisation des écoles primaires. On aimerait également qu'une mère de famille et une institutrice soient nommées au Département de l'Instruction publique. Lors de leur 25^e anniversaire en 1964, elles soulignent le travail fait durant toutes ses années: comme l'étude et la réflexion sur les documents pontificaux pour approfondir la doctrine sociale de l'Eglise, le syndicalisme agricole, les bienfaits de la coopérative et de la solidarité. Elles ont aidé leurs maris matériellement et moralement. Elles organisèrent des cours d'études à domicile entre autres. (54) En 1965, elles passent au peigne fin le Rapport Parent.

Pour leur part les C.D.E. vont cheminer un peu dans le même sens. En 1958, lors de leur congrès, tout en rappelant le but de l'organisme "soit de promouvoir les intérêts économiques, sociaux et moraux du foyer (55)", les membres s'intéressèrent à l'éducation des adultes. Pour la première fois, en plus de l'exposition artisanale, s'ajoutait une exposition de livres ce qui sembla plaire à la plupart.

En 1965 on mentionne la possibilité que l'U.C.F.R. et les C.D.E. se fusionnent. En 1966 on constate d'une manière plus évidente la nécessité de ne former qu'un seul organisme. Leur préoccupation majeure est que le monde a besoin de la femme qui:

"se doit d'être compétente, renseignée et instruite afin de suivre l'évolution sociale et de participer, dans la même ligne de pensée, avec maturité à l'éducation d'un monde meilleur en accord avec les hommes. Le temps est dépassé où les femmes étaient confinées au foyer où ses connaissances pouvaient se limiter à l'art de bien tenir sa maison, d'élever ses enfants avec les moyens du bord. Il faut que chaque femme fasse son recyclage intellectuel et adhère à une association féminine d'action sociale qui lui en fournira les moyens. La femme de 1966 doit être la vraie compagne du mari, l'éducatrice capable de comprendre et d'aider ses enfants, la célibataire s'intéressant à son milieu pour le revaloriser. (...) En résumé une association féminine puissante et bien structurée fournira à chaque québécoise l'opportunité d'être à la hauteur des besoins et des défis de la société d'aujourd'hui. (56)"

Au congrès tenu au Cap-de-la-Madeleine en 1966, 300 déléguées des fédérations diocésaines optèrent pour la fusion



Photo de l'Exécutif élu le 8 juin 1965 qui était le dernier de la Fédération des Cercles d'Economie Domestique de Rimouski. Première rangée de gauche à droite: Mme Huguette St-Laurent de Luceville, 2^e vice-présidente; Mme Marielle St-Hilaire, Rimouski, Présidente; Mme Louis Ernest Dionne, Trois-Pistoles, 1^{ère} vice-présidente. Deuxième rangée: de gauche à droite: Mme Rose Michaud, Nazareth, secrétaire; Mme Huguette Verreault, Sayabes, conseillère; Mme Paulette Bourgoïn, Cabano, conseillère; Mme Jos Marie Leblanc, Nazareth, trésorière.



Photo du Premier Exécutif de l'A.F.E.A.S. Première rangée de gauche à droite: Mme Gisèle Harrisson, Matane, conseillère; Mme Gertrude Lévesque, Ste Odile, présidente; Mme Marielle St-Hilaire, Vice-présidente. Deuxième rangée de gauche à droite: Mme Gemma Beauchesne, St-Fabien, conseillère; Mme Huguette St-Laurent, Luceville, conseillère.

et la nouvelle association prit le nom d'Association Féminine d'Education et d'Action Sociale, (A.F.E.A.S.) dont la devise est: Unité, travail, charité. A Rimouski le premier conseil de l'A.F.E.A.S. fut choisi à St-Robert. Les présidentes sortantes de charges des anciennes associations, Mmes St-Pierre Duchesne et Marielle St-Hilaire ont défini le caractère du nouvel organisme.

C'est un mouvement autonome ne pouvant s'affilier comme corps intermédiaire à aucun parti politique (...) Son but premier: réaliser une action sociale en vue de la promotion de la femme et de l'amélioration de la société. Ses moyens

d'action a) des commissions d'études permanentes rurales et urbaines; b) des services d'éducation par cours cliniques, etc. c) une action sociale intensive par des représentations, des revendications et des suggestions. (57)

Lors d'une causerie intitulée: "La femme moderne dans la société", à l'A.F.E.A.S. du Sacré-Coeur, Mlle Lisette Morin, journaliste, souligne le fait qu'elles ont tendance à ne s'intéresser qu'aux problèmes d'ordre scolaire et à tout ce qui touche l'enfance ou la sécurité. C'est bien mais elles ont aussi leur place dans bien d'autres domaines comme les affaires publiques "ainsi que dans toute

activité concernant l'occupation, le métier ou la profession de son mari (58)." Les associations doivent déboucher sur une participation sociale pour être efficace.

Toutefois l'A.F.E.A.S continuera sur sa lancée. Les membres de l'Association rédigeront des documents intéressants tel un volume où elles relèvent la bibliographie de femmes qui se sont illustrées à leur manière; de même paraîtra un important document: **La femme collaboratrice du mari dans une entreprise à but lucratif 1975-1976**, dans lequel elles démontrent l'important apport d'une femme dans une entreprise familiale et qu'en fait le partage des travaux devrait entraîner le partage des fruits de ceux-ci. Celles qui ont eu à subir la perte de leur compagnon soit par divorce ou décès savent à quel point c'est important d'assurer leurs droits.

Ainsi les femmes par leurs démarches parfois tâtonnantes sont parvenues à s'exprimer de plus en plus à travers soit de leur travail à l'extérieur, soit par leur participation à l'intérieur des associations féminines.

Nous concluons ici en ayant bien conscience de n'avoir pas cerner le sujet dans sa totalité. S'il en est un qui est vaste et complexe c'est bien celui là. Nous l'avons abordé en essayant de rendre compte le plus fidèlement possible de l'image féminine réfléchie dans nos journaux. Nous avons ainsi pu constater une évolution certaine. Dominées d'abord par une idéologie précises elles s'en sont éloignées peu à peu pour s'affirmer davantage et s'impliquer vraiment comme elles le désiraient.

L'ensemble des femmes commence à peine à prendre conscience qu'elles existent et peuvent exister pour elles-mêmes. C'est difficile de se défaire d'une mentalité qui a profondément marqué les hommes et les femmes. L'idéal féminin dicté et imposé par les hommes fut lourd à porter et a laissé de profondes traces qui sont loin d'être effacées. Les hommes ont tout dit sur les femmes mais ont oublié de les écouter. Nous croyons que le véritable respect c'est d'accepter l'autre dans toute son intégrité, d'accepter qu'il voit, qu'il sente d'une autre manière que la nôtre. Aussi les femmes, après avoir tenté (et tentent encore pour beaucoup) de répondre à l'image de compagne, d'épouse et de mère tant adorée par les hommes, semblent chercher autre chose. Elles en ont bien fait la preuve en accomplissant des activités en dehors de leur cadre traditionnel.

Notre siècle a vu des femmes se lever et crier à l'injustice parce que leur sexe semblait être un handicap lorsqu'elles voulaient aller au-delà des limites imposées ou tout simplement en voulant répondre à leurs aspirations. On a frémé, on a injurié mais elles ont fait changer beaucoup d'attitudes et de préjugés. Par contre, la bataille est loin d'être terminée.

Chaque femme doit être en mesure d'accomplir sa destinée comme elle le sent et l'entend... d'ailleurs comme cela devrait être pour tous les humains. Les hommes ont peur devant ce bouleversement de l'image tant chérie mais ne seraient-ils pas plus heureux de partager la vie et les craintes de l'avenir aux côtés d'un être capable de les épauler et non d'un être à protéger parce que trop faible. A eux de répondre!

Ghislain Pineau-Ouellet

REFERENCES

- Jeanne Le Franc, "A notre foyer", dans **L'Echo du Bas St-Laurent**, 24 mars 1933, p.5.
- Thérèse, "La femme au foyer" dans **L'Echo du Bas St-Laurent**, 12 janvier 1934, p.2.
- Ibid.
- Cousine Anette, "La vraie vocation de la femme", dans **L'Echo du Bas St-Laurent**, 11 août 1939, p.2.
- J.I.C.F., "Les principales causes de mécontentements conjugales", dans **L'Echo du Bas St-Laurent**, 24 janvier 1935, p.2.
- Jeanne Le Franc, "Si j'étais un homme..." dans **L'Echo du Bas St-Laurent**, 27 avril 1934, p.
- (Anonyme), "Les dangers auxquels les femmes sont exposées dans le monde moderne", dans **L'Echo du Bas St-Laurent**, 25 septembre 1947, p.5.
- S.E. le Cardinal Gibbons, "L'influence de la femme dans la famille, Le rôle de la femme dans l'Eglise", dans **Le Progrès du Golfe**, 4 avril 1915, p.1.
- Olivar Asselin, "Le vote des femmes. Réflexion concernant le suffrage féminin", dans **Le Progrès du Golfe**, 22 février 1917, p.1.
- Ibid.
- Mme E. Croff, "Les femmes de la province de Québec sont-elles en faveur du vote féminin?" dans **L'Echo du Bas St-Laurent**, 17 mars 1933, p.5.
- Susan Mann Krofimemkoff, "Henri Bourassa et la question des femmes" dans **Les femmes dans la société québécoise** de Marie Lavigne et Yolande Pinard, Montréal Les éditions du Boréal Express, 1977, p. 124.
- Flambard, "Le vote des femmes? Eh! pourquoi pas?", dans **Le Progrès du Golfe**, 13 novembre 1936, p.4.
- (Anonyme), "Le point de vue d'une autre femme en matière de suffrage féminin", dans **Le Progrès du Golfe**, 4 décembre 1936, p.5.
- J.B.C., "Entre deux échos... Le suffrage féminin", dans **L'Echo du Bas St-Laurent**, 8 mars 1940, p.2.
- C.A.B., "Les droits de la femme", dans **Le Progrès du Golfe**, 7 juin 1929, p.1.
- Fadette, "Les jeunes filles au bureau et à l'atelier. Réflexion au sujet du travail de la femme en dehors du foyer", dans **Le Progrès du Golfe**, 24 février 1922, p.4.
- (Anonyme), "La femme qui travaille. Condition de vie et problèmes de la femme", dans **Le Progrès du Golfe**, 31 juillet, p.3.
- Jack, "L'admission de la femme au Barreau", dans **Le Progrès du Golfe**, 21 février 1930, p.1.
- (Anonyme), "L'égalité des salaires entre les ouvriers des deux sexes est en vigueur", dans **Le Progrès du Golfe**, 2 octobre 1943, p.3.
- (Anonyme), "Le travail féminin", dans **L'Echo du Bas St-Laurent**, 1er avril 1943, p.3.
- Ibid.
- Carmen G. Roy, "La Canadienne et la nation", dans **L'Echo du Bas St-Laurent**, 25 mai 1944, p.3.
- (Anonyme), "Institutrice et traitements", dans **Le Progrès du Golfe**, 11 mars 1927, p.1.
- G.E. Marquis, "Service mal rémunérés", dans **Le Progrès du Golfe**, 11 mars 1927, p.1.
- (Anonyme), "Une délégation auprès du Premier Ministre à propos de salaire", dans **Le Progrès du Golfe**, 29 avril 1927, p.1.
- J.R.C., "Le salaire des Institutrices", dans **Le Progrès du Golfe**, 29 juillet 1932, p.1.
- Jeanne Le Franc, "L'Institutrice de campagne", dans **L'Echo du Bas St-Laurent**, 16 février 1934, p.2.
- (Anonyme), "Le sort de la petite institutrice de rang", dans **L'Echo du Bas St-Laurent**, 23 mars 1934, p.2.
- (Anonyme), "L'Association catholique des Institutrices rurales. Seconde réunion générale à Trois-Pistoles", dans **L'Echo du Bas St-Laurent**, 7 octobre 1938, p.2.

- (Anonyme), "Mémoire de revendication de la Fédération catholique des Institutrices rurales (7 février 1939). Revendication des Institutrices rurales," dans **L'Echo du Bas St-Laurent**, 17 février 1939, p.1.
- (Anonyme), "La commission scolaire de St-Anaclet proteste contre la demande de l'Union des Institutrices", dans **Le Progrès du Golfe**, 21 avril 1939, p.1.
- (Anonyme), "Augmentation des salaires des Institutrices", dans **L'Echo du Bas St-Laurent**, 11 juin 1942, p.2.
- (Anonyme), "Pénurie d'Institutrices dans la région," dans **L'Echo du Bas St-Laurent**, 2 septembre 1943, p.4.
- (Anonyme), "Des institutrices diplômées sont moins bien payées que des serveuses de restaurants. Réunion des professeurs," dans **L'Echo du Bas St-Laurent**, 25 mars 1954, p.3.
- Jean-Paul Legaré, "Civilisation du ventre ou de la tête," dans **L'Echo du Bas St-Laurent**, 25 mars 1954, p.4.
- Ibid.
- (Anonyme), "Congrès des instituteurs et institutrices. Pénurie d'instituteurs diplômés, drame du milieu rural," dans **L'Echo du Bas St-Laurent**, 5 juillet 1956, p.1.
- Jean-Paul Legaré, "Compétence et salaire des institutrices", dans **L'Echo du Bas St-Laurent**, 8 juin 1960, p.4.
- J.P. Lepage, "La belle vocation d'infirmières. Reportage de l'Ecole des Infirmières, dans **L'Echo du Bas St-Laurent**, 12 février 1948, p.17.
- (Anonyme), "Jusqu'à quel point manquons nous d'infirmières?", dans **L'Echo du Bas St-Laurent**, 10 juin 1954, p.4.
- (Anonyme), "Assemblée annuelle des infirmières à Rimouski," dans **Le Progrès du Golfe**, 25 septembre 1964, p.1.
- (Anonyme), "Le pourquoi de la Ligue catholique féminine," dans **L'Echo du Bas St-Laurent**, 12 mai 1933, p.5.
- (Anonyme), "Organisation de la Ligue catholique féminine de Rimouski," dans **L'Echo du Bas St-Laurent**, 19 mai 1933, p.3.
- (Anonyme), "L'Action catholique féminine rurale et la vie de l'esprit", Conférence de Mgr Courchesne aux associations féminines de Rimouski, dans **L'Echo du Bas St-Laurent**, 17 novembre 1933, p.1.
- Ibid.
- Mme Charles Gagné et ali., "Aux directrices des Cercles de Fermières de la Province de Québec," dans **L'Echo du Bas St-Laurent**, 29 mars 1940, p.4.
- "Les Cercles de Fermières. Communiqué du Ministère des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce," dans **L'Echo du Bas St-Laurent**, 27 septembre 1940, p.2.
- Jean-Paul Legaré, "Sur un 15e anniversaire. L'Union catholique des fermières une forme supérieure d'organisation," dans **L'Echo du Bas St-Laurent**, 15 juillet 1954, p.4.
- Ibid.
- Ibid.
- (Anonyme), "St-Robert, berceau des Cercles d'Economie Domestique, 3 cercles fondés: St-Robert Bellarmin, St-Germain de Rimouski et Nazareth," dans **Le Progrès du Golfe**, 1er juillet 1955, p.22.
- (Anonyme), "Les femmes rurales du diocèse réclament des femmes commissaires. L'U.C.F.R. se réunit et choisit Mme Léon St-Pierre comme présidente," dans **Le Progrès du Golfe**, 18 juillet 1958, p.6.
- (Anonyme), "Les 25 ans de l'U.C.F.R. de Rimouski," dans **Le Progrès du Golfe**, 29 août 1958, p.4.
- A. Gauthier, Propos de Mme Florence Malenfant de Cabano, responsable au provincial du comité d'Education de la fédération des C.D.E., extrait de "Une force sociale: la fusion des associations féminines", dans **Le Progrès du Golfe**, 7 juillet 1966, p.17.
- (Anonyme), "L'A.F.E.A.S. diocésaine est une réalité" dans **Le Progrès du Golfe**, 3 novembre 1966, p.22.
- (Anonyme), "A l'A.F.E.A.S. du Sacré-Coeur. La femme et les conquêtes sociales," dans **Le Progrès du Golfe**, 2 février 1967, p.2.